

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil quinze, le 26 mai, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 19 mai 2015

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	61
Présents	42
Votants :	50
Pour :	50
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires :

Josiane LEVISKI, Gérard DEBET, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel DEMONEIN, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Jacques MIGNOT, Jean-Marie CHANQUOI, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Catherine LUSTRISSY, Serge EYMARD, Claude MALAURIE, , Isabelle COMBESCOT, Laurent DELAGE, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Michel LAPOUGE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Frédéric GAUTHIER, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Amandine DUCHEYRON représente Gérard MERCIER, Fabien JOFFRE représente Francis AUMETTRE.

EXCUSÉS

Titulaires : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Gérard MERCIER, Guy COUPLET donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Gaston GRAND, Roland MOULINIER donne pouvoir à Catherine LUSTRISSY, Charles SOL, Daniel BOUTOT, Pierre AUGUSTE donne pouvoir à Gérard DEBET, Francis AUMETTRE, Serge PÉDENON donne pouvoir à Laurent DELAGE, Camille GERAUD, Laurent MONTEIL, Jean-Michel LAGORSE, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Pierre DELMON, Isabelle DUPUY donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Jean-Pierre JACQUINET donne pouvoir à Roger LAROUQUIE, Francis VALADE donne pouvoir à Régine ANGLARD, Arlette VERDIER donne pouvoir à Jean BOUSQUET.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Révision des statuts du SMD3

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire ce qui suit :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° 03-15D du Comité syndical du SMD3 en date du 28 Avril 2015 portant révision des statuts du SMD3.

Une modification des statuts du SMD3, destinée à modifier le mode de représentation, s'impose au vu de l'évolution de la carte intercommunale du secteur des déchets dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale de la Dordogne.

Modification de l'article 1 « Formation du Syndicat Mixte » :

Ancienne rédaction :

A compter du 1er janvier 2015, les collectivités qui composent le SMD3 sont réparties par secteur, dont la carte est annexée aux présents statuts, comme suit :

- secteur 1 : SMCTOM de Nontron
- secteur 2 : SMCTOM de Thiviers + communes indépendantes* et communes de la communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort adhérent au SMD3
- secteur 3 : SICTOM du Périgord Noir
- secteur 4 : SYGED Bastides Forêt Bessède
- secteur 5 : SMBGD (Bergeracois) Campsegret, Clermont de Beauregard, Communauté d'agglomération bergeracoise, Communauté de communes des Coteaux de Sigoules, Communauté de communes « Portes sud Périgord », Communauté de communes des Bastides Dordogne Périgord, Montagnac la Crempse, Saint Georges de Monclar, Saint Martin des Combes et Villamblard
- secteur 6 : SMCTOM de Montpon Mussidan
- secteur 7 : SMCTOM de Ribérac
- secteur 8 : Communauté d'agglomération du Grand Périgueux + Communauté de communes Isle Vern Salembre + SMCTOM de Vergt

Nouvelle rédaction :

A compter du 1^{er} mai 2015, les collectivités qui composent le SMD3 sont réparties par secteur, dont la carte est annexée aux présents statuts, comme suit :

- secteur 1 : SMCTOM de Nontron
- secteur 2 : SMCTOM de Thiviers + communes de la communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort adhérent au SMD3
- secteur 3 : SICTOM du Périgord Noir
- secteur 4 : SYGED Bastides Forêt Bessède
- secteur 5 : Campsegret, Clermont de Beauregard, Communauté d'agglomération bergeracoise, Communauté de communes des Coteaux de Sigoules, Communauté de communes « Portes sud Périgord », Communauté de communes des Bastides Dordogne Périgord, Montagnac la Crempse, Saint Georges de Monclar, Saint Martin des Combes et Villamblard
- secteur 6 : SMCTOM de Montpon Mussidan
- secteur 7 : SMCTOM de Ribérac
- secteur 8 : Communauté d'agglomération du Grand Périgueux + Communauté de communes Isle Vern Salembre + SMCTOM de Vergt

Ajout de compétence dans l'article IV « Objet du Syndicat » :

Rajouter que le SMD3 détient la possibilité de soumissionner à des marchés de gestion de déchets sur des collectivités limitrophes du SMD3.

Conformément à l'article XIII des statuts du SMD3, la modification de ces statuts est subordonnée à l'accord de la majorité qualifiée des collectivités adhérentes du SMD3.

L'exposé des faits entendu,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE sans réserve la révision des Statuts du SMD3 décrite ci-dessus.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à TERRASSON-LAVILLEDIEU, le 28/05/2015.

Le Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-200041150-20150526-DE2015050-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2015

Publication : 28/05/2015

Dominique BOUSQUET.